

**OBJET : Vente de bois à Mr SCHROBILTGEN**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la vente de 8 stères de bois à 20 €/stère à Mr SCHROBILTGEN Adelin pour un montant de 160 €.

**OBJET : Acceptation devis BODET – Mise aux normes électriques du clocher**

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BODET pour la mise aux normes électriques du clocher d'un montant de 2 867 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODET d'un montant de 2 867 € HT et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

**OBJET : Demande de subvention pour installation d'un traitement de l'eau par ultraviolet**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide concernant l'installation d'un traitement de l'eau par UV

La Commune sollicite l'Agence de l'Eau sur les opérations suivantes :

**Installation d'un traitement de l'eau par ultraviolet**

pour une estimation d'un montant de 12 639 € HT pour l'opération mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau pour les opérations susmentionnées, pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

**OBJET : Protection de captage - Signature conventions SAFER**

Dans le cadre de la protection de captage, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conventions établies par la SAFER :

- Une convention de prestations de service et de mise en réserves n°CP 55 18 0003 01
- Une convention Vigifoncier n° CV 55 18 0003 02

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire :

- à signer les conventions susmentionnées
- à faire toutes les démarches nécessaires pour la bonne application de celles-ci.

**OBJET : Demande de subvention pour convention veille foncière**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Agence de l'Eau pour une aide concernant la mise en place d'une convention veille foncière.

La Commune sollicite l'Agence de l'Eau sur les opérations suivantes :

**Convention veille foncière**

pour une estimation d'un montant de 750 € HT pour l'opération mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau pour les opérations susmentionnées, pour une aide.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

**OBJET : Acceptation devis ONF**

Le Maire expose au Conseil Municipal un devis de l'ONF pour les travaux en forêt de VILLECLOYE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis estimatif de l'ONF :

- pour les travaux sylvicoles : 1 408.60 € HT.

**OBJET : Acceptation mise en place du paiement TIPI**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer à la convention proposée par la DGFIP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place du paiement en ligne via le dispositif TIPI à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour tous les types de recettes TIPI rôles et TIPI titres :

eau

loyers et charges logements communaux

locations terrains communaux

location chasse

affouages

taxes ordures ménagères logements communaux

chauffage logements communaux

photocopies aux associations

- autorise Le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus aux budgets concernés.